

FLASH INFO n°8

Septembre-Octobre 2021

COMMUNE DE SERIGNE

CONSEILS MUNICIPAUX du 7 septembre et du 5 octobre

Mardi 7 SEPTEMBRE

Etaient présents : BAUDRY Yves, CAUDAL Grégory, CHAUVEAU Jordan, CHEPTOU Julie, COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GIRAUD Sébastien, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEON Sandrine, LERIDON Marylène, PASSEFORT Julie, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 JUILLET 2021

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juillet à l'unanimité.

- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

- ✓ Le conseil valide le devis de Cité-Bois pour une clôture bois (le long de la fontaine route de Pissotte) pour un montant de 274,20€ HT,
- ✓ Le conseil valide le devis de l'entreprise DECOLUM pour l'achat de décorations de Noël pour un montant de 523,80€ HT
- ✓ Le conseil valide un devis de Thierry PRISSET pour un plafond suspendu dans une classe pour un montant de 2420€ HT
- ✓ Le conseil valide le devis pour l'achat de livres pour un montant de 541,50€ HT
- ✓ Le Conseil valide le devis de l'entreprise VIAUD pour :
 - la vérification des extincteurs : 384,20 € HT
 - la vérification et essai exutoire de fumée : 96,95 € HT
 - la vérification de l'alarme : 240,00 € HT
 - la vérification BAES (sorties de secours) : 491,50 € HT
- ✓ Le conseil valide le devis de l'entreprise COMELEC pour le raccordement électrique de La Mairie sur le disjoncteur EDF de l'école pour un montant de 521,50€ HT
- ✓ Le conseil valide le devis de DISPANO pour l'achat d'un store à la garderie pour un montant de 670,68 € HT
- ✓ Le conseil valide le devis de MULLOT 85 pour des réparations du camion pour un montant de 1734,01€ HT.
- ✓ Le conseil renonce à son droit de préemption pour les parcelles suivantes :
 - AB 882 (non bâti) de 801m2 située rue du Tudet et rue de la Muauderie
 - AB 881 (non bâti) de 750 m2 située due du Tudet et rue de la Muauderie

- LOTISSEMENT LE GERBIER 2/ CONVENTION AVEC LE SYDEV

Le Conseil a pris connaissance de la proposition technique et financière du SYDEV pour le lotissement du Gerbier 2.

Une convention sera rédigée avec la proposition suivante :

Nature des travaux	Base de participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques Basse Tension			
Réseaux	44 353,00 €	60 %	26 612,00 €
Branchement(s)	10 090,00 €	60 %	6 054,00 €
Réseaux électriques Moyenne Tension			
Poste de transformation + Moyenne tension	733,00 €	60 %	440,00 €
Infrastructures de communications électroniques			
Réseaux	11 090,00 €	100 %	11 090,00 €
Branchement(s)	3 581,00 €	100 %	3 581,00 €
Eclairage public			
Travaux neufs	4 381,00 €	100 %	4 381,00 €
TOTAL PARTICIPATION			52 158,00 €

- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU TUDET (TRANCHE 1)

Le Conseil souhaite lancer un programme d'aménagement de la rue du Tudet (tranche 1) de la route de Fontenay jusqu'au carrefour de la rue du Ballet, le conseil décide de faire l'étude afin d'avoir un estimatif.

- SERVICE ACCOROUTISTES/ DESIGNATION D'UN ELU

Le service « Accoroutiste » de la Communauté de Communes Pays de Fontenay Vendée souhaite avoir un référent sur la commune afin de vérifier la sécurisation des chantiers, de suivre les passages de fauchage et de constater la qualité du travail effectué.

Monsieur Damien COULAIS est désigné comme référent de la commune.

- BASE ADRESSE LOCALE (BAL)/ AUTORISATION D'OUVERTURE EN OPEN DATA LICENCE OUVERTE/ DESIGNATION D'UN ELU ET D'UN AGENT

- 1- L'open data ou ouverture des données publiques consiste, pour les administrations, en la mise à disposition de façon libre et gratuite de données brutes produites ou reçues dans le cadre d'une mission de service public pour permettre leur réutilisation et la production par exemple de nouveaux services aux usagers.

L'ouverture des données publiques s'applique à l'ensemble des domaines de compétences des collectivités. A l'exception des données à caractère personnel et de quelques données protégées, elle renvoie aux données disponibles dans les tableurs, logiciels métiers, notes et rapports, systèmes d'information géographique, etc.

Outre l'obligation réglementaire, l'ouverture des données publiques revêt plusieurs autres enjeux pour les collectivités :

- L'ouverture des données est souvent l'occasion d'améliorer la qualité des données produites en interne, faisant des services et des élus les premiers bénéficiaires de cette démarche, en facilitant les échanges de données entre services et en mettant à disposition des indicateurs partagés de qualité d'aide à la décision.
- Elle permet également, à travers les réutilisations des données ouvertes, de produire de nouveaux services aux usagers et de favoriser la mise en valeur du territoire (applications mobiles, cartographies, etc.).
- Elle favorise également, à travers la mise à disposition des données brutes et enrichies, la transparence, la lisibilité et la compréhension de l'action publique.
- Elle est souvent également un moyen d'approfondir les relations avec une communauté locale de contributeurs (curieux, associations, citoyens) et de ré-utilisateurs (journalistes, entrepreneurs / start-ups du numérique...).

2- Madame CHARPENTIER Christine et Monsieur DIEUMEGARD Romain seront les référents auprès de la Communauté de Communes Pays de Fontenay Vendée.

• PREEMPTION URBAIN

Le conseil renonce à son droit de préemption urbain suivant :

- ✓ AB 698 (bâti) de 712 m² située rue du cerisier
- ✓ AB 328 (bâti) de 593 m² située rue de la muauderie
- ✓ AB 413 (non bâti) de 212 m² située rue de la muauderie

• ECOLE LES PIERIDES/ AIDE AUX DEVOIRS

Le Conseil accepte de signer une convention avec l'APE afin de continuer l'activité de soutien scolaire auprès des enfants de l'école pour l'année 2021-2022 et accepte la demande d'utilisation de la salle de la cantine le lundi et le jeudi de 16h30 à 18h.

INFORMATIONS DIVERSES

- Les travaux du lotissement du GERBIER 2 ont commencé, fin des travaux au 1^{er} novembre (16 lots)
- Antenne Orange : passage du branchement en sous-terrain prévu en fin d'année !
- Salle du Petit Logis : réflexion sur sa réhabilitation : décision de la rénover
- Cimetière : présentation de plusieurs logiciels avec les communes du pôle de proximité
- Panneaux photovoltaïques de l'école : branchement prévu après la pose d'une porte coupe-feu au niveau du local APE
- Pendant les vacances de la Toussaint, réfection du plafond de la classe de la Grande Section et des CP.
- Bornes électriques de la salle polyvalente : pose et branchement électrique en cours



**83 élèves ont fait
leur rentrée scolaire**

INAUGURATION DES VESTIAIRES DU STADE « GUY GORON » SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2021

Cette journée s'est déroulée en présence de la famille GORON, de Monsieur LECRU Sous-Préfet, de Monsieur HOCBON Conseiller Régional et Président de la Communauté de Communes, de Monsieur HENRIET Député, de Monsieur JOSSE Vice-Président du Conseil Départemental et Conseiller départemental du Canton de la Châtaigneraie, de Madame POUPET Conseillère Départementale du Canton de la Châtaigneraie, de Monsieur GAZEAU Président du Comité de Vendée de football, de Monsieur BAUDRY maire de Sérigné, des membres du Conseil Municipal et de nombreux Sérignolais.



Mardi 5 OCTOBRE

Etaient présents : BAUDRY Yves, CAUDAL Grégory, CHAUVEAU Jordan, CHEPTOU Julie, COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GIRAUD Sébastien, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, LERIDON Marylène, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine

Absente excusée : BOUILLAUD Julie (pouvoir à LERIDON Marylène)

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 JUILLET 2021**

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 septembre à l'unanimité.

- **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

- Le conseil valide le devis de L'INSTINCT GRAVURE pour la plaque de Mr GORON et la signalétique des vestiaires de foot pour un montant de 74,25€ HT
- Le conseil valide le devis d'ECHOPPE pour l'achat de vêtements de travail des agents communaux pour un montant de 313,80 € HT
- Le conseil valide les devis de GIRAUD Environnement pour :

- la vidange et nettoyage du bac à graisse de la salle polyvalente ; 271,95€ HT
 - la vidange et nettoyage du bac à graisse de la cantine ; 190,96€ HT
 - pompage et nettoyage du bac de rétention de la Fontaine du petit Logis ; 306€ HT
- Le conseil valide le devis de LACROIX Signalisation pour l'achat de panneaux pour un montant de 1196,41€ HT
 - Le conseil valide le devis de PLG pour des produits d'entretien pour un montant de 700,58€ HT
 - Le conseil valide le devis d'ORAPI pour des produits d'entretien pour un montant de 1243,55 € HT
 - Le conseil valide le devis de MULLOT pour des réparations sur le camion pour un montant de 2865,83 € HT, ce devis vient remplacer celui voté par le conseil municipal en septembre.
 - Le conseil valide le devis de Paul GIRAUD pour un relevé topographique sur la rue du Tudet pour un montant de 894€ HT.
Pour ce dernier point, le Conseil souhaite lancer une étude pour la réfection de la chaussée avec la création de bordures sur la rue du Tudet, du carrefour de la route de Fontenay jusqu'au carrefour de la rue du Ballet. Si le projet est validé, le Conseil peut prétendre aux fonds de concours de la communauté de communes.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY VENDEE : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 :**

Après lecture du rapport d'activités pour l'année 2020 de la communauté de communes du pays de Fontenay-Vendée, le Conseil valide ce rapport.

- **PERSONNEL COMMUNAL/ CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES STATUTAIRES**

Les dispositions statutaires (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) applicables aux fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRACL confèrent à ces derniers des droits au maintien de tout ou partie de leur traitement en cas de congés pour raison de santé (maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité/paternité), ainsi qu'au versement d'un capital décès. Les agents relevant de l'IRCANTEC (titulaires non affiliés à la CNRACL et non titulaires) bénéficient également, sous certaines conditions, d'un régime de protection sociale dérogatoire de droit commun (décret du 15 février 1988).

Afin d'éviter que ces dépenses obligatoires soient supportées par la collectivité employeur, il est recommandé de souscrire une assurance spécifique couvrant ces risques statutaires.

Le Conseil valide la proposition de souscrire pour le personnel de la collectivité, comptant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL au 1^{er} janvier 2021, aux garanties telles que définies dans le contrat groupe et aux conditions suivantes à prise d'effet au 1^{er} janvier 2022 et de confier au Centre de Gestion de la Vendée, par voie de convention, la gestion dudit contrat.

- **TAXE D'AMENAGEMENT POUR 2022**

Le Conseil décide de maintenir la taxe d'aménagement à 1% pour l'année 2022.

- **BIBLIOTHEQUE/ ACCES AUX PERSONNES HORS COMMUNE**

Suite à une demande faite auprès de la commune, le Conseil Municipal décide d'autoriser l'accès à notre bibliothèque aux personnes extérieures de Sérigné. Une cotisation de 10€/an sera demandée.

- **CIMETIERE/ REPRISE DE CONCESSION**

Monsieur Le Maire fait lecture d'un courrier d'une famille qui suite à une exhumation, nous fait la demande d'une reprise de concession dans notre cimetière.

Le renouvellement de la concession avait été fait en juin 2012 pour une durée de 30 ans.

Le conseil décide la reprise de cette concession au prorata des années restantes soit un montant de 44€78.

• **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le conseil renonce à ses droits de préemption urbains suivants :

- AB 876 (non bâti) de 452 m2 située Le Bourg
- ZX 130 (non bâti) de 605 m2 située rue du Tudet
- AB 365 (bâti) de 175 m2 située place du rendez-vous
- AB 369 (bâti) de 338 m2 située place du rendez-vous
- AB 844 (non bâti) de 204 m2 située place du rendez-vous
- AB 846 (non bâti) de 32 m2 située place du rendez-vous
- AB 848 (non bâti) de 182 m2 située place du rendez-vous

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Les travaux du futur lotissement du Gerbier 2 avancent bien et le lotissement sera opérationnel en novembre 2021
- ✓ La fontaine du Petit Logis a été sécurisée avec la pause de barrières et le bâtiment communal a été fermé par une clôture
- ✓ Un food-truck « A ma zone Burger » va s'installer sur le parking de La Mairie **les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois et cela à partir du 2 novembre 2021.**

BURGERS AVEC FRITES
(sauce ketchup ou mayo ou burger ou aïoli ou béarnaise ou américaine barbecue)

LE FIL ROUGE 8.50 €
Bun steak haché salade oignons rouges cheddar sauce au choix

LE COIN COIN 10.50 €
Bun effiloché de canard salade oignons confits tomate vendéenne germes de cresson sauce au choix

LE VRAIMENT COCHON 10.50 €
Bun effiloché de porc salade oignons confits le petit rond germes de betterave sauce au choix

L'ANBOUILLETTE 10.50 €
Bun andouillette saignée oignons confits combernet germes de poireaux sauce au choix

L'ELBACORE 10.50 €
Bun émietté de thon mariné salade oignons rouges tulipe de parmesan sauce béarnaise.

POUTINES

LA CANADIENNE 8.50 €
Frites sauce brune fromage scauikscouik

LE TRAPPEUR 10 €
Frites sauce brune effiloché de porc fromage scauikscouik

LE TIBAMBER 10 €
Frites sauce brune saucisse de boeuf fromage scauikscouik

LA BOULOTTE 10 €
Frites sauce brune haché de boeuf fromage scauikscouik

BURGER

OMELETTES (+VEC FRITES OU SALADE)

FROMAGERE
3 œufs persi

FORESTIERE

HOT DOG
4.70€

FRITES FROMAGERES
(sauce cheddar) 4.50 €

PETITE FRITE 2€

GRANDE FRITE 3€

LEM

MENU ENFANT 7 €

Bon Appétit



SERIGNE s'est mobilisée pour
LA JOSEPHINE
le dimanche 3 octobre
Merci aux organisatrices !!



La salle Socio-Culturelle fait sa rentrée

Que de mouvement autour de la Salle Socio ce week-end (8-9-10 octobre). Après le défilé de tableaux sortant de leurs emballages pour venir décorer et remplir de couleurs les murs de la salle, ce sont les quarante-huit élèves de CE et CM de l'école des Piérides, encadrés par leurs maîtresses d'école et par des bénévoles de l'association Naturellement Ensemble, qui ont envahi les locaux. Des tables étaient dressées avec papier à dessin, pastels et chiffons pour leur permettre de découvrir le plaisir de la création au pastel. Les feuilles blanches se sont couvertes de couleurs, projetant l'imaginaire et l'émotion des enfants. Leur enthousiasme a même donné des couleurs aux tables et au sol de la salle, mais à 18h30 tout était prêt pour le pot de l'amitié en présence de l'artiste Jacques Trichet, de Monsieur Michel HERAUD, vice-président de



la communauté de communes, de notre maire Yves Baudry accompagné de quelques membres du conseil municipal et des premiers curieux venus admirer la rétrospective de l'œuvre de l'artiste.

Samedi et dimanche de nombreux visiteurs en ont pris plein les yeux en rentrant dans notre salle habituellement si blanche. Explosion de couleurs des peintures à l'huile, des formes créant l'étonnement, le questionnement, ou bien dessins au crayon ou au pastel, chacun a pu laisser libre cours à ses ressentis et émotions. De nombreux parents sont venus accompagnés de leurs enfants pour admirer les dessins de nos artistes en herbe dont les œuvres étaient exposées à côté de celles de l'artiste.

Certains tableaux que nous avons pu admirer ce week-end seront exposés en 2022 dans des galeries de Berlin et de Copenhague

La commission animation remercie tous ceux qui ont pris le temps de venir voir cette exposition et de parler avec l'artiste qui nous a dévoilé le secret de la naissance de certaines de ces œuvres. Nous vous invitons, dès aujourd'hui, aux prochaines manifestations qui auront lieu bientôt dans notre salle. Surveillez vos mails et boîtes aux lettres, nous vous informerons du programme dans les semaines qui viennent.

La commission animation

Une équipe de choc au cimetière

Le 3 août dernier, un groupe de 7 bénévoles de l'association « Naturellement Ensemble » est venu prêter main forte à Michaël pour désherber les allées du cimetière. La pluie a malheureusement mis fin à la matinée, mais chacun a pu se reconforter avec un bon café. Merci à Christian, Jean Yves, Gabrielle, Patrice, Jean-Luc, Jacqueline et Michel pour leur bonne humeur et leur disponibilité.



Une nouvelle session de nettoyage aura lieu au cours de la semaine 42, afin que le cimetière soit accueillant pour les fêtes de La Toussaint. Merci à tous ceux qui ont répondu à l'appel de Michel.

Reprise des tombes hors concessions :

Vous avez pu prendre connaissance par voie d'affichage de la première tranche des reprises de concessions dans la partie du cimetière située au fond et à gauche.

Au cours de l'été, nous avons réalisé une nouvelle étude pour la partie gauche allant de l'entrée à l'allée transversale centrale. Un grand nombre de tombes ne sont plus couvertes par des concessions, et sont soit abandonnées, soit en très mauvais état et/ou dangereuses. Un

nouvel arrêté sera affiché dans les semaines à venir. N'hésitez pas à venir en mairie si vous étiez concernés par l'une d'entre elle.

Afin de ne pas détruire de monument ayant une valeur architecturale ou historique, nous avons reçu la visite de Mme Belzic chargée du Patrimoine bâti et des édifices religieux au sein du département. Elle a fait un état des lieux et répertorié les tombes ayant un intérêt. Elle nous fera parvenir son compte-rendu dans les semaines à venir.

Pour toutes les tombes qui n'ont pas d'intérêt historique ou architectural particulier, et qui feront l'objet d'une reprise par la mairie, il sera fait au préalable un dossier avec photos de près et de loin du monument, un registre des défunts, un descriptif de la tombe et des objets religieux qui pourraient être présents sur la tombe et un descriptif de l'emplacement avant la reprise. Ces documents seront conservés à la mairie dans un but de mémoire.

Ce travail de réaménagement du cimetière s'étendra sur la durée du mandat.

La commission cimetière

DATES A RETENIR

LUNDI 18 OCTOBRE à 20h30 – salle de l'amicale : Assemblée Générale de l'école « les Piérides »

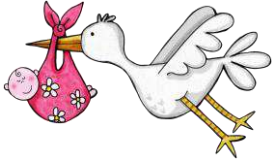
VENDREDI 22 OCTOBRE à 14 h : Plantations d'arbres fruitiers entre le lotissement du Gerbier 2 et celui de la Grande Ouche. Elles seront réalisées par les élèves de l'école « les piérides » et des bénévoles. Vous serez les bienvenus !

SAMEDI 6 NOVEMBRE à 16h30 – salle socio-culturelle : Assemblée Générale du Cyclo-club de Sérigné

SAMEDI 27 NOVEMBRE à 11 h : Inauguration du City-Parc et des panneaux photovoltaïques de l'école.

MERCREDI 15 DECEMBRE DE 20h30 à 21h30 – salle socio-culturelle : Conférence musicale autour de MOZART par M. CHADAILLAT, professeur à l'école de musique. Sur réservation au 06.40.65.14.88

VENDREDI 14 JANVIER 2022 à 19 h - salle polyvalente : VŒUX DE LA MUNICIPALITE



AUGER Chloé née le 15 juillet

COINDEAU Thaïs née le 27 juillet

CHAUVEAU Arya née le 29 septembre

CARDIN Paulette décédée le 29 juillet

COIRIER Gilbert décédé le 4 août

GUILLOTEAU Florent décédé le 14 septembre

GARNIER Régine décédée le 20 septembre

SÉRIGNÉ **AUTREFOIS SÉRIGNÉ.....**

of fando lo fars lool.

Guy Goron succède à Bernard Majou à la tête de la municipalité

Dimanche matin, les conseillers municipaux ont procédé à l'élection du maire et des trois adjoints. Guy Goron, nouveau maire, sera aidé de Patrick Boucher ; Lydie Goguet et Josiane Blay.

Bernard Majou a ouvert la séance et mis en place la nouvelle équipe municipale. Il souhaite à tous un « excellent mandat » et pour lui « sa mission est terminée ». Bernard Majou a été élu maire en 1975 et ne souhaitait pas renouveler son mandat.

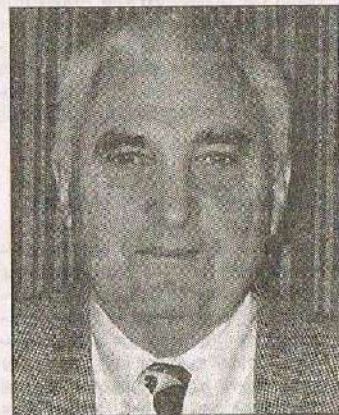
Deux candidats se sont présentés pour l'élection du maire : Guy Goron et Jean-Pierre Auger. M. Goron a obtenu 9 voix et M. Auger 4 voix. Le nouveau maire,

Guy Goron a été élu en un seul tour de scrutins avec 9 voix (Auger, 4 voix et 1 blanc). Après son élection il a remercié « ceux qui lui ont fait confiance ». Guy Goron était sous le précédent mandat deuxième adjoint.

Patrick Boucher a été élu premier adjoint en un seul tour de

scrutin par 11 voix sur 14. Patrick Boucher, 42 ans, professeur de lycée professionnel, était conseiller sortant. Lydie Goguet a été élue, au deuxième tour de scrutin, par 8 voix sur 14, deuxième adjoint. Lydie Goguet, 38 ans, aide soignante était conseiller sortant. Josiane Blay,

53 ans, employée commerciale, conseiller sortant, a été élue troisième adjoint au troisième tour de scrutin par 6 voix sur 14. Le conseil municipal n'était pas au complet puisque Christian Rousseau était absent et, n'ayant pas donné de pouvoir, la totalité des voix était donc de 14.



Guy Goron.

Premier rang : Patrick Boucher (1^{er} adj.) ; Guy Goron (maire) ; Lydie Goguet (2^e adj.) ; Josiane Blay (3^e adj.).
Deuxième rang : Roland Guyet ; Philippe Goudreau ; Ginette Bonnaud ; Martine Auger ; Christiane Chiron. troisième rang : Jean-Pierre Auger ; Jacques Senant ; Jean-Luc Leclere ; Jean-Paul Bachellereau ; Germain Bernard. Absent : Christian Rousseau.

Merci de respecter votre voisinage

